



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



II - Produits de placement

II.1 - Placements collectifs

II.1.3. Dispositions spécifiques aux FIA

II.1.3.4. Dispositions spécifiques aux fonds d'épargne salariale

Applicable au 28 mars 2024

[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Instruction DOC-2011-21

Procédures d'agrément, établissement d'un DIC et/ou, le cas échéant, d'un DICI et d'un prospectus et information périodique des fonds d'épargne salariale

Version consultée

Résumé

L'instruction DOC-2011-21 détaille les règles applicables aux fonds d'épargne salariale (FCPE ou SICAVAS) quant à la procédure d'agrément, l'établissement d'un document d'information clé (DIC) et/ou, le cas



échéant, d'un document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et d'un prospectus et l'information périodique. Des précisions sont notamment apportées sur la création, les modifications d'un fonds d'épargne salariale en cours de vie (mutations/changements) et les modalités d'information des souscripteurs et de l'AMF.

↓ **Télécharger la doctrine**

↓ **Télécharger l'aperçu complet de la doctrine**

Textes de référence

↘ Articles 424-1 et suivants du règlement général de l'AMF

▼ **Annexes**

↘ Annexes I à XIV de l'instruction DOC-2011-21

Compte-rendu des indemnisations et des cas de non-
↘ respect des restrictions d'investissement

▼ **Liens**

↘ RÈGLEMENT (UE) No 583/2010 [↗](#)

Archives

▼ Du 12 juin 2023 au 27 mars 2024 | Instruction DOC-2011-21

Procédures d'agrément, établissement d'un DIC et/ou, le cas échéant, d'un DICI et d'un prospectus et information périodique des fonds d'épargne salariale

L'instruction DOC-2011-21 détaille les règles applicables aux fonds d'épargne salariale (FCPE ou SICAVAS) quant à la procédure d'agrément, l'établissement d'un document d'information clé (DIC) et/ou, le cas



échéant, d'un document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et d'un prospectus et l'information périodique. Des précisions sont notamment apportées sur la création, les modifications d'un fonds d'épargne salariale en cours de vie (mutations/changements) et les modalités d'information des souscripteurs et de l'AMF.

↓ **Télécharger la doctrine**

↓ **Télécharger l'aperçu complet de la doctrine**

Textes de référence

↘ [Articles 424-1 et suivants du règlement général de l'AMF](#) [↗](#)

∨ **Annexes**

↘ Annexes I à XVI de l'instruction DOC-2011-21

↘ [Compte-rendu des indemnisations et des cas de non-respect des restrictions d'investissement](#)

∨ **Liens**

↘ [RÈGLEMENT \(UE\) No 583/2010](#) [↗](#)

∨ [Du 16 février 2023 au 11 juin 2023 | Instruction DOC-2011-21](#)

Procédures d'agrément, établissement d'un DIC et/ou, le cas échéant, d'un DICI et d'un prospectus et information périodique des fonds d'épargne salariale

L'instruction DOC-2011-21 détaille les règles applicables aux fonds d'épargne salariale (FCPE ou SICAVAS) quant à la procédure d'agrément, l'établissement d'un document d'information clé (DIC) et/ou, le cas échéant, d'un document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et d'un prospectus et l'information périodique. Des précisions sont notamment apportées sur la création, les modifications d'un fonds d'épargne salariale



en cours de vie (mutations/changements) et les modalités d'information des souscripteurs et de l'AMF.

↓ **Télécharger la doctrine**

↓ **Télécharger l'aperçu complet de la doctrine**

Textes de référence

↘ [Articles 424-1 et suivants du règlement général de l'AMF](#) ↗

▼ **Annexes**

↘ [Annexes I à XVI de l'instruction DOC-2011-21](#) ↗

↘ [Compte-rendu des indemnisations et des cas de non-respect des restrictions d'investissement](#) ↗

▼ **Liens**

↘ [RÈGLEMENT \(UE\) No 583/2010](#) ↗

▼ Du 24 novembre 2022 au 15 février 2023 | [Instruction DOC-2011-21](#)

Procédures d'agrément, établissement d'un DICI et d'un prospectus et information périodique des fonds d'épargne salariale


L'instruction DOC-2011-21 détaille les règles applicables aux fonds d'épargne salariale (FCPE ou SICAVAS) quant à la procédure d'agrément, l'établissement d'un document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et d'un prospectus et l'information périodique. Des précisions sont notamment apportées sur la création, les modifications d'un fonds d'épargne salariale en cours de vie (mutations/changements) et les modalités d'information des souscripteurs et de l'AMF.

↓ **Télécharger la doctrine**

↓ **Télécharger l'aperçu complet de la doctrine**




Textes de référence

➤ [Articles 424-1 et suivants du règlement général de l'AMF](#) 

▼ Annexes

➤ [Annexes I à XVI de l'instruction DOC-2011-21](#) 

Compte-rendu des indemnisations et des cas de non-respect des
➤ [restrictions d'investissement](#) 

▼ Liens

➤ [RÈGLEMENT \(UE\) No 583/2010](#) 

▼ [Du 10 novembre 2022 au 23 novembre 2022 |
Instruction DOC-2011-21](#)

Procédures d'agrément, établissement d'un DICl et d'un prospectus et information périodique des fonds d'épargne salariale

L'instruction DOC-2011-21 détaille les règles applicables aux fonds d'épargne salariale (FCPE ou SICAVAS) quant à la procédure d'agrément, l'établissement d'un document d'information clé pour l'investisseur (DICl) et d'un prospectus et l'information périodique. Des précisions sont notamment apportées sur la création, les modifications d'un fonds d'épargne salariale en cours de vie (mutations/changements) et les modalités d'information des souscripteurs et de l'AMF.




**Télécharger la
doctrine**



**Télécharger l'aperçu complet de
la doctrine**

Textes de référence

➤ [Articles 424-1 et suivants du règlement général de l'AMF](#) 



▼ Annexes

- Annexes I à XVI de l'instruction DOC-2011-21 [↗](#)

Compte-rendu des indemnisations et des cas de non-respect des
➤ restrictions d'investissement [↗](#)

▼ Liens

- RÈGLEMENT (UE) No 583/2010 [↗](#)

- ▼ Du 06 octobre 2022 au 09 novembre 2022 |
Instruction DOC-2011-21

Procédures d'agrément, établissement d'un DICl et d'un prospectus et information périodique des fonds d'épargne salariale

L'instruction DOC-2011-21 détaille les règles applicables aux fonds d'épargne salariale (FCPE ou SICAVAS) quant à la procédure d'agrément, l'établissement d'un document d'information clé pour l'investisseur (DICl) et d'un prospectus et l'information périodique. Des précisions sont notamment apportées sur la création, les modifications d'un fonds d'épargne salariale en cours de vie (mutations/changements) et les modalités d'information des souscripteurs et de l'AMF.



**Télécharger la
doctrine**



**Télécharger l'aperçu complet de
la doctrine**

Textes de référence

- Articles 424-1 et suivants du règlement général [↗](#)

▼ Annexes

- Annexes I à XVI de l'instruction DOC-2011-21 [↗](#)



Compte-rendu des indemnisations et des cas de non-respect des
↳ restrictions d'investissement [↗](#)

▼ Liens

↳ RÈGLEMENT (UE) No 583/2010 [↗](#)

▼ Du 01 septembre 2021 au 05 octobre 2022 | Instruction DOC-2011-21

Procédures d'agrément, établissement d'un DICl et d'un prospectus et information périodique des fonds d'épargne salariale

L'instruction DOC-2011-21 détaille les règles applicables aux fonds d'épargne salariale (FCPE ou SICAVAS) quant à la procédure d'agrément, l'établissement d'un document d'information clé pour l'investisseur (DICl) et d'un prospectus et l'information périodique. Des précisions sont notamment apportées sur la création, les modifications d'un fonds d'épargne salariale en cours de vie (mutations/changements) et les modalités d'information des souscripteurs et de l'AMF.

↓ Télécharger la
doctrine

↓ Télécharger l'aperçu complet de
la doctrine

Textes de référence

↳ Articles 424-1 et suivants du règlement général [↗](#)

▼ Annexes

↳ Annexes I à XV et XVII de l'instruction DOC-2011-21 [↗](#)

Collecte des situations annuelles des fonds d'épargne salariale : annexe
↳ XVI de l'instruction DOC-2011-21 [↗](#)

Compte-rendu des indemnisations et des cas de non-respect des
↳ restrictions d'investissement [↗](#)



▼ Liens

➤ [RÈGLEMENT \(UE\) No 583/2010](#) 

▼ Du 23 juin 2021 au 31 août 2021 | [Instruction DOC-2011-21](#)


Instruction relative aux procédures d'agrément, à l'établissement d'un DICl et d'un prospectus et à l'information périodique des OPCVM d'épargne salariale

L'instruction DOC-2011-21 détaille les règles applicables aux fonds d'épargne salariale (FCPE ou SICAVAS) quant à la procédure d'agrément, l'établissement d'un document d'information clé pour l'investisseur (DICl) et d'un prospectus et l'information périodique. Des précisions sont notamment apportées sur la création, les modifications d'un fonds d'épargne salariale en cours de vie (mutations/changements) et les modalités d'information des souscripteurs et de l'AMF.


 [Télécharger la doctrine](#)

 [Télécharger l'aperçu complet de la doctrine](#)

Textes de référence

➤ [Articles 424-1 et suivants du règlement général](#) 

▼ Annexes

➤ [Annexes I à XV et XVII de l'instruction DOC-2011-21](#) 

Collecte des situations annuelles des fonds d'épargne salariale : annexe

➤ [XVI de l'instruction DOC-2011-21](#) 

Compte-rendu des indemnisations et des cas de non-respect des

➤ [restrictions d'investissement](#)



▼ Liens

➤ [RÈGLEMENT \(UE\) No 583/2010](#) 

▼ Du 08 juin 2021 au 22 juin 2021 | Instruction DOC-2011-21

Instruction relative aux procédures d'agrément, à l'établissement d'un DICl et d'un prospectus et à l'information périodique des OPCVM d'épargne salariale

L'instruction DOC-2011-21 détaille les règles applicables aux fonds d'épargne salariale (FCPE ou SICAVAS) quant à la procédure d'agrément, l'établissement d'un document d'information clé pour l'investisseur (DICl) et d'un prospectus et l'information périodique. Des précisions sont notamment apportées sur la création, les modifications d'un fonds d'épargne salariale en cours de vie (mutations/changements) et les modalités d'information des souscripteurs et de l'AMF.


↓ **Télécharger la doctrine**

↓ **Télécharger l'aperçu complet de la doctrine**

Textes de référence

➤ [Articles 424-1 et suivants du règlement général](#) 

▼ Annexes

➤ [Annexes I à XV et XVII de l'instruction DOC-2011-21](#) 

Collecte des situations annuelles des fonds d'épargne salariale : annexe

➤ [XVI de l'instruction DOC-2011-21](#) 

▼ Liens



➤ [RÈGLEMENT \(UE\) No 583/2010](#) 

▼ Du 16 mars 2021 au 07 juin 2021 | Instruction DOC-2011-21

Procédures d'agrément, établissement d'un DICl et d'un prospectus et information périodique des fonds d'épargne salariale

L'instruction DOC-2011-21 détaille les règles applicables aux fonds d'épargne salariale (FCPE ou SICAVAS) quant à la procédure d'agrément, l'établissement d'un document d'information clé pour l'investisseur (DICl) et d'un prospectus et l'information périodique. Des précisions sont notamment apportées sur la création, les modifications d'un fonds d'épargne salariale en cours de vie (mutations/changements) et les modalités d'information des souscripteurs et de l'AMF.



Télécharger la doctrine



Télécharger l'aperçu complet de la doctrine

Textes de référence

➤ [Articles 424-1 et suivants du règlement général de l'AMF](#) 

▼ **Annexes**

➤ [Annexes I à XV et XVII de l'instruction DOC-2011-21](#) 

Collecte des situations annuelles des fonds d'épargne salariale : annexe

➤ [XVI de l'instruction DOC-2011-21](#) 

▼ **Liens**

➤ [RÈGLEMENT \(UE\) No 583/2010](#) 



✓ Du 10 juillet 2020 au 15 mars 2021 | Instruction DOC-2011-21


Procédures d'agrément, établissement d'un DICI et d'un prospectus et information périodique des fonds d'épargne salariale

L'instruction DOC-2011-21 détaille les règles applicables aux fonds d'épargne salariale (FCPE ou SICAVAS) quant à la procédure d'agrément, l'établissement d'un document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et d'un prospectus et l'information périodique. Des précisions sont notamment apportées sur la création, les modifications d'un fonds d'épargne salariale en cours de vie (mutations/changements) et les modalités d'information des souscripteurs et de l'AMF.

↓ **Télécharger la doctrine**

↓ **Télécharger l'aperçu complet de la doctrine**

Textes de référence

➤ [Articles 424-1 et suivants du règlement général de l'AMF](#) 


✓ **Annexes**

➤ [Annexes I à XV et XVII de l'instruction DOC-2011-21](#)

Collecte des situations annuelles des fonds d'épargne salariale : annexe

➤ [XVI de l'instruction DOC-2011-21](#)

✓ **Liens**

➤ [Règlement \(UE\) n° 583/2010](#) 

✓ Du 07 mai 2020 au 09 juillet 2020 | Instruction DOC-2011-21




Procédures d'agrément, établissement d'un DICl et d'un prospectus et information périodique des fonds d'épargne salariale

L'instruction DOC-2011-21 détaille les règles applicables aux fonds d'épargne salariale (FCPE ou SICAVAS) quant à la procédure d'agrément, l'établissement d'un document d'information clé pour l'investisseur (DICl) et d'un prospectus et l'information périodique. Des précisions sont notamment apportées sur la création, les modifications d'un fonds d'épargne salariale en cours de vie (mutations/changements) et les modalités d'information des souscripteurs et de l'AMF.

↓ **Télécharger la doctrine**

↓ **Télécharger l'aperçu complet de la doctrine**

Textes de référence

↘ [Articles 424-1 et suivants du règlement général de l'AMF](#) 

∨ **Annexes**

↘ Annexes I à XV et XVII de l'instruction DOC-2011-21

Collecte des situations annuelles des fonds d'épargne salariale : annexe

↘ XVI de l'instruction DOC-2011-21

∨ **Liens**

↘ [Règlement \(UE\) n° 583/2010](#) 

∨ Du 11 mars 2020 au 06 mai 2020 | Instruction DOC-2011-21

Procédures d'agrément, établissement d'un DICl et d'un prospectus et information périodique des fonds d'épargne salariale

L'instruction DOC-2011-21 détaille les règles applicables aux fonds d'épargne salariale (FCPE ou SICAVAS) quant à la procédure d'agrément,



l'établissement d'un document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et d'un prospectus et l'information périodique. Des précisions sont notamment apportées sur la création, les modifications d'un fonds d'épargne salariale en cours de vie (mutations/changements) et les modalités d'information des souscripteurs et de l'AMF.

↓ **Télécharger la doctrine**

↓ **Télécharger l'aperçu complet de la doctrine**

Textes de référence

↘ [Articles 424-1 et suivants du règlement général de l'AMF](#) [↗](#)

∨ **Annexes**

↘ Annexes I à XV de l'instruction DOC-2011-21

Collecte des situations annuelles des fonds d'épargne salariale : annexe

↘ XVI de l'instruction DOC-2011-21

∨ **Liens**

↘ [Règlement \(UE\) n° 583/2010](#) [↗](#)

∨ [Du 26 novembre 2019 au 10 mars 2020 | Instruction DOC-2011-21](#)

Procédures d'agrément, établissement d'un DICI et d'un prospectus et information périodique des fonds d'épargne salariale

L'instruction DOC-2011-21 détaille les règles applicables aux fonds d'épargne salariale (FCPE ou SICAVAS) quant à la procédure d'agrément, l'établissement d'un document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et d'un prospectus et l'information périodique. Des précisions sont notamment apportées sur la création, les modifications d'un fonds d'épargne salariale en cours de vie (mutations/changements) et les modalités d'information des souscripteurs et de l'AMF.



[↓ Télécharger la doctrine](#)[↓ Télécharger l'aperçu complet de la doctrine](#)

Textes de référence

↘ [Articles 424-1 et suivants du règlement général de l'AMF](#) [↗](#)

▼ Annexes

↘ [Annexes I à XV de l'instruction AMF DOC-2011-21](#)

Collecte des situations annuelles des fonds d'épargne salariale : annexe

↘ [XVI de l'instruction DOC-2011-21](#)

▼ Liens

↘ [Règlement \(UE\) n° 583/2010](#) [↗](#)

▼ [Du 26 avril 2018 au 25 novembre 2019 | Instruction DOC-2011-21](#)

Procédures d'agrément, établissement d'un DICI et d'un prospectus et information périodique des fonds d'épargne salariale

L'instruction DOC-2011-21 détaille les règles applicables aux fonds d'épargne salariale (FCPE ou SICAVAS) quant à la procédure d'agrément, l'établissement d'un document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et d'un prospectus et l'information périodique. Des précisions sont notamment apportées sur la création, les modifications d'un fonds d'épargne salariale en cours de vie (mutations/changements) et les modalités d'information des souscripteurs et de l'AMF. Ce document n'a pas été actualisé au regard des textes transposant MIF 2 et séparant le régime juridique des entreprises d'investissement et des sociétés de gestion de portefeuille. Cette actualisation sera réalisée prochainement.



[↓ Télécharger la doctrine](#)[↓ Télécharger l'aperçu complet de la doctrine](#)

Textes de référence

➤ [Articles 424-1 et suivants du règlement général de l'AMF](#) [↗](#)

▼ Annexes

➤ [Annexes I à XV de l'instruction DOC-2011-21](#)

Collecte des situations annuelles des fonds d'épargne salariale : annexe

➤ [XVI de l'instruction DOC-2011-21](#)

▼ Liens

➤ [Règlement \(UE\) n° 583/2010](#) [↗](#)

▼ [Du 15 mars 2017 au 25 avril 2018 | Instruction DOC-2011-21](#)

[Procédures d'agrément, établissement d'un DICI et d'un prospectus et information périodique des fonds d'épargne salariale](#)

L'instruction DOC-2011-21 détaille les règles applicables aux fonds d'épargne salariale (FCPE ou SICAVAS) quant à la procédure d'agrément, l'établissement d'un document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et d'un prospectus et l'information périodique. Des précisions sont notamment apportées sur la création, les modifications d'un fonds d'épargne salariale en cours de vie (mutations/changements) et les modalités d'information des souscripteurs et de l'AMF.

[↓ Télécharger la doctrine](#)[↓ Télécharger l'aperçu complet de la doctrine](#)

Textes de référence

➤ Articles 424-1 et suivants du règlement général de l'AMF [↗](#)

▼ Annexes

➤ Annexes I à XV de l'instruction AMF DOC-2011-21

Collecte des situations annuelles des fonds d'épargne salariale : annexe

➤ XVI de l'instruction DOC-2011-21

▼ Liens

➤ Règlement (UE) n° 583/2010 [↗](#)

▼ Du 08 novembre 2016 au 14 mars 2017 | Instruction DOC-2011-21

Procédures d'agrément, établissement d'un DICI et d'un prospectus et information périodique des fonds d'épargne salariale

L'instruction DOC-2011-21 détaille les règles applicables aux fonds d'épargne salariale (FCPE ou SICAVAS) quant à la procédure d'agrément, l'établissement d'un document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et d'un prospectus et l'information périodique. Des précisions sont notamment apportées sur la création, les modifications d'un fonds d'épargne salariale en cours de vie (mutations/changements) et les modalités d'information des souscripteurs et de l'AMF.

↓ [Télécharger la doctrine](#)

↓ [Télécharger l'aperçu complet de la doctrine](#)

Textes de référence

➤ Articles 424-1 et suivants du règlement général de l'AMF [↗](#)



▼ Annexes

- Annexes I à XV de l'instruction AMF DOC-2011-21

Collecte des situations annuelles des fonds d'épargne salariale : annexe

- XVI de l'instruction AMF DOC-2011-21

▼ Liens

- Règlement (UE) n° 583/2010 [↗](#)

▼ Du 14 mars 2016 au 07 novembre 2016 | Instruction DOC-2011-21

Procédures d'agrément, établissement d'un DICI et d'un prospectus et information périodique des fonds d'épargne salariale

L'instruction DOC-2011-21 détaille les règles applicables aux fonds d'épargne salariale (FCPE ou SICAVAS) quant à la procédure d'agrément, l'établissement d'un document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et d'un prospectus et l'information périodique. Des précisions sont notamment apportées sur la création, les modifications d'un fonds d'épargne salariale en cours de vie (mutations/changements) et les modalités d'information des souscripteurs et de l'AMF.



Télécharger la doctrine



Télécharger l'aperçu complet de la doctrine

Textes de référence

- Articles 424-1 et suivants du règlement général de l'AMF [↗](#)

▼ Annexes

- Annexes I à XV de l'instruction AMF DOC-2011-21



Collecte des situations annuelles des fonds d'épargne salariale : annexe

➤ XVI de l'instruction AMF DOC-2011-21

▼ Liens

➤ Règlement (UE) n° 583/2010 [↗](#)

▼ Du 08 janvier 2015 au 13 mars 2016 | Instruction DOC-2011-21

Procédures d'agrément, établissement d'un DICl et d'un prospectus et information périodique des fonds d'épargne salariale

L'instruction DOC-2011-21 détaille les règles applicables aux fonds d'épargne salariale (FCPE ou SICAVAS) quant à la procédure d'agrément, l'établissement d'un document d'information clé pour investisseur (DICl) et d'un prospectus et l'information périodique. Des précisions sont notamment apportées sur la création, les modifications d'un fonds d'épargne salariale en cours de vie (mutations/changements) et les modalités d'information des souscripteurs et de l'AMF.

↓ [Télécharger la doctrine](#)

↓ [Télécharger l'aperçu complet de la doctrine](#)

Textes de référence

➤ Articles 424-1 et suivants du règlement général

▼ Annexes

➤ Annexes I à XV de l'instruction AMF DOC-2011-21

Collecte des situations annuelles des fonds d'épargne salariale : annexe

➤ XVI de l'instruction AMF DOC-2011-21



▼ Liens

➤ Règlement européen 583/2010 [↗](#)

▼ Du 23 mai 2014 au 07 janvier 2015 | Instruction DOC-2011-21

Procédures d'agrément, établissement d'un DICI et d'un prospectus et information périodique des fonds d'épargne salariale

La présente instruction détaille les règles applicables aux fonds d'épargne salariale (FCPE ou SICAVAS) quant à la procédure d'agrément, l'établissement d'un document d'information clé pour investisseur (DICI) et d'un prospectus et l'information périodique. Des précisions sont notamment apportées sur la création, les modifications d'un fonds d'épargne salariale en cours de vie (mutations/changements) et les modalités d'information des souscripteurs et de l'AMF.

↓ Télécharger la doctrine

↓ Télécharger l'aperçu complet de la doctrine

Textes de référence

➤ Articles 424-1 et suivants du règlement général [↗](#)

▼ Annexes

➤ Annexes I à XV de l'instruction AMF DOC-2011-21

Collecte des situations annuelles des fonds d'épargne salariale : annexe

➤ XVI de l'instruction AMF DOC-2011-21

▼ Liens



➤ [Règlement européen 583/2010](#) 

▼ Du 26 octobre 2012 au 22 mai 2014 | Instruction DOC-2011-21

Procédures d'agrément, établissement d'un DICl et d'un prospectus et information périodique des fonds d'épargne salariale

La présente instruction détaille les règles applicables aux fonds d'épargne salariale (FCPE ou SICAVAS) quant à la procédure d'agrément, l'établissement d'un document d'information clé pour investisseur (DICl) et d'un prospectus et l'information périodique. Des précisions sont notamment apportées sur la création, les modifications d'un fonds d'épargne salariale en cours de vie (mutations/changements) et les modalités d'information des souscripteurs et de l'AMF.

 **Télécharger la doctrine**

 **Télécharger l'aperçu complet de la doctrine**

Textes de référence

➤ [Articles 412-118 et suivants du règlement général](#) 

▼ **Annexes**

Fiche de demande d'agrément pour la constitution d'un FCPE ou d'une
➤ SICAVAS (procédure classique)

Fiche de demande d'agrément pour la constitution d'un FCPE ou d'une
➤ SICAVAS (procédure par analogie)

➤ Fiche d'agrément de mutation de FCPE ou de SICAVAS

➤ Fiche d'agrément suite à une demande d'information complémentaire

➤ Fiche de notification de changement

➤ Fiche de demande de prise en charge de changements multiples



📄 Collecte des situations annuelles des OPCVM d'épargne salariale

▼ **Liens**

📄 Règlement européen 583/2010 [↗](#)

▼ Du 21 décembre 2011 au 25 octobre 2012 | Instruction
DOC-2011-21

**Instruction relative aux procédures d'agrément, à l'établissement
d'un DICI et d'un prospectus et à l'information périodique des
OPCVM d'épargne salariale**

↓ **Télécharger la
doctrine**

↓ **Télécharger l'aperçu complet de
la doctrine**

▼ **Annexes**

Finalisation de la transposition de la directive OPCVM IV : publication
📄 des instructions AMF [↓](#)

Mots clés

PLACEMENTS COLLECTIFS

EPARGNE SALARIALE

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

